La polémique soulevée par l'attribution du César du meilleur réalisateur à Roman Polanski, qui a provoqué la colère d'Adèle Haenel puis une tribune retentissante de Virginie Despentes dans « Libération », continue de diviser, bien au-delà du milieu du cinéma

Claire Denis « Je ne pense pas que quiconque ait voulu cracher au visage des victimes ni d'Adèle Haenel »

ENTRETIEN

La réalisatrice revient sur la soirée des Césars. Elle estime que la colère qui s'exprime contre Roman Polanski est juste, mais qu'elle ne s'exprime pas au bon moment

Réalisatrice de nombre de films dont le cinéma français s'honore, dont *High Life* (2018) et *Beau travail* (1999), cinéaste de l'altérité, âpre et puissante, radicale et charnelle, Claire Denis accueille depuis trente ans la diversité des genres et des origines dans son œuvre. C'est par ailleurs elle qui, vendredi 28 février au soir, a remis, en son absence, le César de la meilleure réalisation à Roman Polanski, accusé de viols par plusieurs femmes. Elle revient sur cette cérémonie qui semble avoir révélé un gouffre dans le cinéma français.

La polémique autour des Césars s'est ouverte le 13 janvier avec le refus de l'Académie de valider les « marraines » choisies par certains jeunes acteurs. Vous étiez l'une d'elles, avec la romancière et cinéaste Virginie Despentes, qui a signé le 1er mars dans « Libération » un texte incendiaire sur la domination masculine et bourgeoise dans le milieu du cinéma. Avez-vous eu l'impression que ce refus était lié au fait que vous étiez une femme ?

Non, pas vraiment. Je crois plutôt que c'était une question de standing. Ni Virginie ni moi-même ne représentons sans doute l'image policée que souhaitent renvoyer les Césars. Je pense que ce n'est rien de plus que cela. L'important, c'est que ça s'est fait quand même, finalement. Et puis du temps a passé et on m'a appelée pour remettre un prix, on ne m'a pas dit lequel, et j'ai pensé qu'ils m'appelaient un peu pour se rattraper, alors j'ai accepté. C'est en me retrouvant à la répétition jeudi soir avec Emmanuelle Bercot que j'ai compris que c'était pour la réalisation. Et le lendemain, on s'est pointées aux Césars...

Vous y êtes l'une des rares personnes qui prononcent à haute et intelligible voix, au cours de cette soirée, le nom de Roman Polanski...

Mais oui. Je ne voulais surtout pas déformer son nom. Je ne peux pas appeler quelqu'un « Popaul » ou « Atchoum » *[comme l'a fait la maîtresse de cérémonie Florence Foresti]*, c'est au-dessus de mes forces. D'ailleurs, je n'avais pas compris au début qui était Atchoum ! Et lorsque je l'ai enfin compris, j'ai vraiment commencé à avoir peur.

Et puis, qu'Adèle Haenel s'en aille à ce moment, c'est évidemment son droit, mais avec le doigt pointé sur nous en criant *« la honte ! »*, je dois avouer que j'ai trouvé ça quand même un peu curieux. Les gens ont voté, ils ont trouvé le film de Polanski mieux mis en scène que les autres, voilà, c'est les Césars. Je ne crois pas qu'il faille chercher plus loin.

La raison pour laquelle Adèle Haenel est partie, elle l'avait expliquée quelques jours avant dans le « New York Times », en déclarant que « distinguer Polanski, ce serait cracher sur les victimes ». Qu'en pensez-vous ?

Personnellement, je ne vote pas aux Césars. Mais je ne pense pas que quiconque ait voulu cracher au visage des victimes ni d'Adèle Haenel. Et je ne pense pas non plus que *J'accuse* crache au visage de quiconque. Je ne suis pas d'accord avec cette phrase. A quoi sert, d'ailleurs, de le dire si tard ?

Dans cette logique, il faudrait priver Polanski de toute aide de l'Etat et l'interdire au Centre national de la cinématographie, comme semble l'y encourager le ministre de la culture. Mais dès lors que Polanski est autorisé à vivre en France et à faire des films en France, il me semble difficile de l'éconduire aussi tardivement.

Partagez-vous cependant la colère qui s'est manifestée contre lui ?

Non. Parce qu'elle n'est pas juste là où ça fait mal. Elle est fondamentalement juste, mais elle ne s'exprime pas au bon moment. Cela fait mal depuis si longtemps en vérité. Et elle n'est pas juste non plus pour la majorité des gens qui travaillent dans ce métier et qui ne la méritent sûrement pas.

Qu'avez-vous pensé de l'intervention de l'actrice Aïssa Maïga, appelant à mettre en œuvre une discrimination positive en France ?

Je fais pour ma part des films avec des gens avec lesquels j'ai envie de travailler et il se trouve que certains sont noirs et d'autres blancs. Dans mon premier film, *Chocolat*, Isaac de Bankolé jouait le rôle d'un domestique noir auprès de colons blancs. Un comité d'acteurs noirs m'avait fait remarquer que c'était un peu gênant, mais que pouvais-je leur répondre ? Isaac interprétait le rôle principal du film, et il était le personnage le plus intéressant. Ce serait une telle absurdité, à mon sens, d'imposer, pour des questions de quotas, la présence de quiconque sur un plateau.

> LES GENS ONT VOTÉ, ILS ONT TROUVÉ LE FILM DE POLANSKI MIEUX MIS EN SCÈNE QUE LES AUTRES, VOILÀ, C'EST LES CÉSARS. JE NE CROIS PAS QU'IL FAILLE CHERCHER PLUS LOIN

Avez-vous le sentiment qu'un clivage générationnel a lieu dans le milieu du cinéma, et sans doute au-delà ? Qu'il y aurait, comme invitent à le penser certains propos, un monde de vieux mâles blancs qui détiendraient le pouvoir, et de l'autre les tenants de la diversité sociale et sexuelle ?

Je n'y trouve pas mon compte. Je ne peux pas imaginer, avec ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, qu'on puisse se déchirer autour de ce sujet. Et puis il faut ne pas connaître le cinéma pour dire cela. Le cinéma, c'est vrai, a aliéné le corps des femmes dans un rôle d'objet sexuel, mais il n'a cessé, depuis le début, d'exalter en même temps le courage et la dignité des femmes. Elles n'étaient pas que modèles, loin de là. Et dès que le cinéma s'est mis à parler, elles y ont fait exister avec force cette part si mal représentée de la société. Grâce au cinéma, et non en dépit du cinéma. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES MANDELBAUM

Le sacrifice d'un homme à l'aune d'une cause

Plus d'une centaine d'avocates pénalistes de France, se revendiquant féministes, rappellent les principes de la présomption d'innocence et de la prescription, qui doivent s'appliquer, selon elles, au cas Polanski

La véhémente polémique qui a suivi la 45e cérémonie des Césars nous oblige, nous qui sommes tout à la fois femmes, avocates et pénalistes : femmes évoluant dans un milieu où se bousculent nombre de ténors pour qui l'adage *« pas de sexe sous la robe »* n'a guère plus d'effets qu'un vœu pieux ; avocates viscéralement attachées aux principes qui fondent notre droit, à commencer par la présomption d'innocence et la prescription ; pénalistes confrontées chaque jour à la douleur des victimes mais aussi, et tout autant, à la violence de l'accusation.

Nous ne sommes donc pas les plus mal placées pour savoir combien le désolant spectacle de la surenchère oratoire, et la déraison dont elle témoigne, ne peuvent conduire qu'au discrédit de justes causes.

On se pique d'avoir à le rappeler, mais aucune accusation n'est jamais la preuve de rien : il suffirait sinon d'asséner sa seule vérité pour prouver et condamner. Il ne s'agit pas tant de croire ou de ne pas croire une plaignante que de s'astreindre à refuser toute force probatoire à la seule accusation : présumer de la bonne foi de toute femme se déclarant victime de violences sexuelles reviendrait à sacraliser arbitrairement sa parole, en aucun cas à la « libérer ».

Roman Polanski a fait l'objet de plusieurs accusations publiques, parmi lesquelles une seule plainte judiciaire qui n'a donné lieu à aucune poursuite : il n'est donc pas coupable de ce qui lui est reproché depuis l'affaire Samantha Geimer. Quant à cette dernière, seule victime judiciairement reconnue, elle a appelé à maintes reprises à ce que l'on cesse d'instrumentaliser son histoire, jusqu'à affirmer : *« Lorsque vous refusez qu'une victime pardonne et tourne la page pour satisfaire un besoin égoïste de haine et de punition, vous ne faites que la blesser plus profondément. »* Et d'ajouter dans cette interview sur *Slate* que *« la médiatisation autour de tout cela a été si traumatisante que ce que Roman Polanski m'a fait semble pâlir en comparaison »*. Au nom de quelle libération de la parole devrait-on confisquer et répudier la sienne ?

Cette cérémonie en hommage à la *« grande famille du cinéma »*, lors de laquelle Roman Polanski fut finalement plus humilié que césarisé, contribuera donc à blesser un peu plus celle qui, en vain et depuis plus de quarante ans, tente de tourner la page d'une histoire qui, de fait, n'est plus la sienne. Au nom de quel impératif, voire de quel idéal victimaire, cette victime est-elle sacrifiée ?

Il est urgent de cesser de considérer la prescription et le respect de la présomption d'innocence comme des instruments d'impunité : ils constituent les seuls remparts efficaces contre un arbitraire dont chacun peut être la victime. Il n'est pas de postulat plus dangereux que celui selon lequel toute mémoire serait vertueuse et tout oubli condamnable. Homère le savait bien, pour qui *« la prescription interdit à l'homme mortel de conserver une haine immortelle »*.

> NOUS LUTTERONS À CHAQUE INSTANT CONTRE TOUTE FORME D'ACCUSATION ARBITRAIRE

La pire des aliénations n'est donc pas l'amour mais bien la haine, et nous autres, avocates pénalistes, connaissons trop bien les ravages qu'elle produit sur des parties civiles qui, espérant surmonter leur traumatisme en s'arrimant à leur identité de victime, ne font en réalité que retarder un apaisement qui ne vient jamais qu'avec le temps.

Contre le tribunal de l'opinion

Il est faux d'affirmer que l'ordre judiciaire ferait montre aujourd'hui de violence systémique à l'endroit des femmes, ou qu'il ne prendrait pas suffisamment en considération leur parole.

Nous constatons au contraire, quelle que soit notre place à l'audience, qu'une inquiétante et redoutable présomption de culpabilité s'invite trop souvent en matière d'infractions sexuelles. Ainsi devient-il de plus en plus difficile de faire respecter le principe, pourtant fondamental, selon lequel le doute doit obstinément profiter à l'accusé.

Le 4 novembre 2019, Adèle Haenel déclare à *Mediapart* : *« La situation de Polanski est malheureusement un cas emblématique parce qu'il est le représentant de la culture. (...) Si la société elle-même n'était pas aussi violente vis-à-vis des femmes (...), la situation de Polanski n'aurait pas ce rôle. »* Belle illustration du sacrifice d'un homme à l'aune d'une cause qui, de ce fait, perd une part de sa légitimité.

Tweet après Tweet, hashtags après hashtags, ce que nous sentons monter a de quoi alarmer tout démocrate, et nous alarme d'autant plus que nous en percevons déjà les méfaits : le triomphe du tribunal de l'opinion publique.

En un clic et dans un mouvement de surenchère assez malsain, des femmes n'hésitent plus à s'autoproclamer victimes pour accéder à un statut qui induit l'existence de bourreaux tout désignés. Dès lors, pour peu que la justice soit convoquée et qu'elle les innocente, lesdits bourreaux seront doublement coupables d'avoir su échapper à une condamnation.

Nous sommes féministes mais ne nous reconnaissons pas dans ce féminisme-là, qui érige une conflictualité de principe entre hommes et femmes. Sopranos du barreau, nous réussissons chaque jour un peu mieux à imposer notre voix à nos ténors de confrères qui finiront bien par s'y habituer – eux qui, après tout, portent aussi la robe...

Femmes, nous voulons rester libres d'aimer et de célébrer publiquement les œuvres et les auteurs de notre choix. Avocates pénalistes enfin, nous lutterons à chaque instant contre toute forme d'accusation arbitraire qui, presque mécaniquement, pousse au lynchage généralisé. ■

Parmi les signataires : Delphine Boesel, *barreau de Paris* ; **Marie-Alix Canu-Bernard,** *barreau de Paris* ; **Françoise Cotta,** *barreau de Paris* ; **Marie Dosé,** *barreau de Paris* ; **Corinne Dreyfus-Schmidt,** *barreau de Paris* ; **Emmanuelle Kneuze,** *barreau de Paris* ; **Delphine Meillet,** *barreau de Paris* ; **Clarisse Serre,** *barreau de Bobigny. Retrouvez la liste des signataires sur Lemonde.fr*